

**COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES
RÉUNION DU 07 NOVEMBRE 2024**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

1. APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ECRILIRE POUR COUP DE POUCE « CLA » (CLUBS DE LANGAGE) 2024/2025

Identifié comme une première étape vers l'apprentissage et la socialisation, le langage est aussi le premier moment de fragilité pour certains enfants.

Dès la grande section de maternelle, la non maîtrise des compétences langagières peut générer des difficultés pour aborder l'apprentissage de la lecture en CP. Le contexte sanitaire et son impact sur les compétences langagières ont pu renforcer les difficultés et les inégalités par manque d'étayage familial.

En accord avec l'Éducation Nationale, il est donc proposé de reconduire le dispositif Coup de pouce langage (CLA) dans les quatre écoles maternelles du REP. L'action **Coup de Pouce Cla** s'organise sous forme de club, 1 par école, sauf l'école Gambetta qui bénéficie de 2 clubs, l'effectif d'élèves étant plus élevé. Soit au total 300 séances /an (60 séances / club), 28 novembre 2024 au 05 juin 2025, hors vacances scolaires. La mise en œuvre de l'action sera assurée par l'association Écrlire. Une convention est prévue avec la Caisse des écoles, afin de définir les engagements des deux parties. Dans ce cadre, une subvention de 13 450 € sera attribuée à l'association Écrlire (40% à la signature de la convention, 40% au 1^{er} mars 2025 et 20 % au 13 juin 2025).

Le Comité décide à l'unanimité :

- D'ADOPTER dans tout son contenu la convention avec l'association Écrlire, jointe à la présente note.
- D'APPROUVER l'attribution de la subvention susmentionnée, dans les conditions fixées par ladite convention.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention, et plus généralement, à faire le nécessaire pour en assurer la parfaite exécution.

2. POINT BUDGETAIRE

Le budget de la Caisse des écoles de Lunel est constitué exclusivement d'opérations en lien avec le Programme de Réussite Éducative (PRE).

Au 30 octobre 2024, le montant de dépenses engagées et à engager s'élève à **107.346,34 €** sur un budget total de **120.572,73 €** (ANCT : 90 000,00 € / VILLE 30 000,00 € / Report Excédent 529.64 €).

Au 30 octobre 2024, le montant de dépenses engagées s'élève à **60.826.62€** détaillé comme suit :

- Formation des référents : 1 589.80€
- Autres services extérieurs (parcours culturels) : 322.13€
- CLA (Club de Langage) : 8 070.00 €
- Coordination et secrétariat du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 : 18 015.71 € (arrivée en avril du poste d'assistante)
- Les vacances réalisées du 1^{er} janvier au 31 mai 2024 : 31 928.98 €
- Hébergement et maintenance nouveau logiciel : 900.00 €

Le montant prévisionnel pour la période du 01/11/24 au 31/12/24 s'élève à **46 519.72€** détaillé comme suit :

- Fournitures de petit équipement : 150.00 €
- Coordination et secrétariat du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024 : 17 854.20€
- Les vacances rémunérées du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024 (heures réalisées de juin à novembre) : 23 135.52 €
 - Juin : 5 029.22€
 - Septembre 5 317.06€
 - Octobre 7 162.84€ (formation comprise)
 - Novembre 5 626.40€
- CLA (Club de Langage), 40 % à la signature de la convention 2024/2025 : 5.380,00 €

Le montant du solde prévisionnel au 31/12/24 s'élève à **13 226.39€** expliqué comme suit :

Dépenses vacations référents :

Pour l'année 2024 la dépense pour les référents s'élève à **55 064.50 euros**.

En 2023 la dépense pour les référents a été de **56 256.36 euros**.

- Equilibre d'une année sur l'autre du nombre d'heures de vacation

Dépenses coordination et secrétariat :

Pour l'année 2024 la dépense pour la coordination et le secrétariat s'élève à **35 869.91 euros**.

En 2023 le montant de la dépense a été de **50 209.13 euros**.

- Rémunération moins importante des agents nouvellement en fonction

Il est proposé au vu du reliquat actuel de :

- Mettre en place des séances de supervision ou d'analyse des pratiques au vu des situations suivies par les référents :
 - Coût séance supervision : 907.60€ par EPE pour 2 séances de 2h
 - Coût vacations supplémentaires : 902€
- Mettre en place des actions de mini-collectifs (voir fiche action) :
 - Coût achats : 300€
 - Coût intervenant extérieur : 450€
 - Coût vacations supplémentaires : 1457€
- Organiser une sortie pour les vacances de Noël :
 - Coût activités (achats places de cinéma anticipées) : 450€
 - Coût achats : 800€ (livre + goûter)
 - Coût salaires : impact sur janvier 2025

Soit un total prévisionnel de dépenses supplémentaires de : 5.266,60€ ramenant le solde prévisionnel à 7.959.79€.

Le Comité de la Caisse des Écoles :

- A pris acte de l'utilisation du reliquat comme énoncé ci-dessus

3) - Questions diverses

a) Projet formation

Dans le budget global du PRE, la somme de 1500 euros par an est indexé à la formation des référents PRE. Pour l'année 2024 une formation est prévue le 29 octobre 2024.

La formation sera animée par Ecole des Parents et des Educateurs EPE de Montpellier

L'intitulé de formation :

L'intervention à domicile et le soutien à la parentalité ; quels enjeux, quels outils, quelle posture ?

Les Objectifs :

- Savoir fixer les objectifs visés au cours de l'intervention ?
- Savoir développer des méthodes de travail pour s'ajuster aux situations familiales, à la disponibilité psychique et aux ressources relationnelles de la famille ?

b) **Projet innovant cité éducative** : Mise en cohérence des dispositifs d'accompagnement à la scolarité

Les Objectifs :

1/ Coordonner l'ensemble des dispositifs et projet d'accompagnement à la scolarité et à la parentalité dans le but d'apporter une cohérence socio éducative à la prise en charge de l'enfant et du jeune,

2/ Favoriser et renforcer une dynamique partenariale pour donner une visibilité et une lisibilité aux différents dispositifs ou actions d'accompagnement à la scolarité pour un meilleur orientation

3/ Former les animateurs de terrain des différents dispositifs ou projets pour un accompagnement identique peu importe la structure de référence de l'enfant.

Les membres présents n'ont pas souhaité aborder d'autres points.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 10h31.

Fait à Lunel, le 07 novembre 2024

Pour le Président,
L'élu délégué,

Michel CRÉCHET

